

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Climat des affaires : Carmen Ndaot au front

Isaac MUKETA MUELE
Libreville/Gabon

LE Gabon veut améliorer sa législation des affaires afin d'attirer plus d'investisseurs. Dans le cadre de la publication du prochain rapport Doing Business 2021-2022, la ministre de la Promotion des investissements, Carmen Ndaot, a présidé, le 14 octobre, à l'Agence nationale de la promotion des investissements du Gabon (ANPI-Gabon), la reprise des activités des suivis des réformes. Avec l'appui du secrétariat permanent du Haut conseil de l'investissement (HCI), cette rencontre a permis de faire le point sur les réformes concernant l'octroi du permis de construire et un certain nombre de réformes qui ont déjà été mises en œuvre. " Beaucoup d'acteurs interviennent dans la délivrance

du permis de construire, notamment l'ANUTTC (Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre, ndlr) ou les communautés locales. Cette réforme permet de réunir autour d'un guichet unique l'ensemble de ces acteurs, afin que l'opérateur économique n'ait plus à aller ici et là pour recueillir l'ensemble des documents ", a indiqué Carmen Ndaot. Pour l'administration centrale, au sujet du permis de construire, une réglementation a été mise en œuvre et elle doit être appliquée par les maires et les présidents des conseils départementaux, qui sont les présidents des commissions. " Au départ, il y a eu quelques difficultés pour relancer les choses. Mais l'idée du guichet unique va nous permettre de nous améliorer. Cette reprise des activités est le signe que le gouvernement doit maintenir sans relâche la dynamique



La ministre de la Promotion des investissements, Carmen Ndaot, présidant la reprise des activités des suivis des réformes.

des réformes pour améliorer le classement Doing Business, afin d'attirer plus d'investisseurs dans le pays ", a confié Horace Nguema Nguema, représentant la mairie de Libreville à ces assises.

SEM: Ossibadjou cède le fauteuil à Ivala



Echange de documents entre le DG entrant de la Sem, Ivala (gauche) et le sortant Ossibadjou.

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

LA Société équatoriale des Mines (Sem) a un nouveau directeur général depuis mercredi dernier. Il s'agit de Paul-Emmanuel Cédric Ivala, qui prend le relais de David Ossibadjou. La cérémonie d'installation du promu, présidée par le secrétaire général du ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines, Nestor Andome Ayi, s'est déroulée dans les locaux de l'entreprise, sis au boulevard du bord de mer. Après l'échange des dossiers

entre les deux responsables, ainsi que la remise des clés du bureau au directeur général entrant, le secrétaire général a pris acte de cette passation qui marque officiellement l'entrée en fonction de M. Ivala, dans ses nouvelles charges. Paul-Emmanuel Cédric Ivala a été nommé à la tête de la Sem lors du Conseil des ministres intervenu le 13 octobre dernier, indique-t-on. La Sem est une société publique gabonaise à gestion privée qui a pour missions, au nom et pour le compte de l'État gabonais, de détenir et gérer sa participation dans les sociétés minières.

Agriculture : vers la création de 5 agropoles

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LE Conseil des ministres du 13 octobre 2020 présidé par le chef de l'État Ali Bongo Ondimba a adopté le projet de décret portant création de 5 Zones agricoles à forte productivité (Zap). Des sites devant revêtir ce statut ont déjà été choisis dans les localités de Kango, Idemba, Mboukou, Andeme et Bifoun-Abanga. La création de ces agropoles répond à la vision du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), à savoir développer l'agriculture à travers le pays sur la base d'un foncier organisé autour des bassins de production. Il s'agit des terres cadastrées disponibles pour promouvoir l'agriculture d'envergure. Le principe des (Zap) est de créer un écosystème où se retrouvent les petits exploitants, les agriponeurs et les agro-industriels avec la possibilité de bénéficier d'un agrément qui offre le bénéfice d'un régime



Les ZAP devraient booster la production agricole au Gabon.

économique privilégié. Ce sont des bassins de production dans lesquels le foncier est organisé et les acteurs peuvent souscrire en fonction de leur taille, des parcelles cadastrées de : 1 hectare, 5 hectares, 100 hectares et 1000 hectares. Ces zones agricoles à forte productivité sont créées conformément à la loi 036/ 2018 qui organise la promotion de l'investissement dans un cadre avantageux. La création de ces 5 Zap constitue un énorme pan dans la structuration du secteur agricole, sachant que le PSGE prévoit la création de 40 Zap. Les terres seront distribuées par l'Agence de développement

agricole du Gabon (Adag), le formulaire de souscription est disponible sur le site www.adagouv.ga. Cet important projet ira-t-il à son terme ? Où en est le programme Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés (Graine) ? Ces questions taraudent l'esprit des entrepreneurs agricoles. Pour rappel, le gouvernement avait décidé en mars 2011 de créer six fermes agropastorales. L'objectif était de garantir la sécurité alimentaire. L'annonce avait été faite à l'issue du 4e Conseil des ministres délocalisé tenu dans la ville de Makokou (Ogooué-Ivindo).